# COMPTE RENDU Séance du 7 Mai 2021.

L'an deux mil vingt et un le 7 mai à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Frédéric JOUSSELIN, Jean-Luc CAILLIE, Catherine BLERIOT, Thomas GUYOMARC'H, Arnaud DUFOSSE et Pierre BIEUVILLE.

Absent: Brigitte TRAVERS

Absent excusé: Laurent GARDIN qui a donné un pouvoir à Thomas GUYOMARC H

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX.

Nombre de membres en exercice: 11 Nombre de membres présents: 9

Nombre de votants: 10

Date de convocation: 03/05/2021

#### Objet : Groupement de commandes pour la fourniture d'électricité

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à adhérer au groupement d'achats d'énergie électrique coordonné par le Siege pour la souscription de contrats des bâtiments de la commune dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA ainsi que pour les installations d'éclairage public et à signer tout document inhérent à cette demande.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Dossier permis de construire SOUVRE Maxime

IDS a émis un avis défavorable pour le dossier de permis de construire de Monsieur SOUVRE Maxime ; à réception de ce refus, Monsieur Souvré a nommé un avocat pour défendre son dossier.

### Procès-verbal géomètre affaire ORANGE

Euclyd Eurotop Géomètre a été chargé par les Consorts Bondu de délimiter la propriété cadastrée « La Pierre » chemin rural N° 2 Section AZ N° 155.

Cette propriété a une limite commune avec la parcelle ZE Chemin rural  $N^\circ$  2 appartenant à la commune de Boisset les Prévanches.

Le procès-verbal a été présenté par Madame le Maire et consulté par les conseillers.

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité le Maire à signer les documents et les renvoyer au géomètre pour accord.

### Lettre d'un habitant

Un courrier anonyme a été transmis à Madame le Maire pour plainte concernant Monsieur Sébastien Travers qui quotidiennement traverse le village entre 6h30 et 7h00.

Il semble ne pas respecter le code de la route, aller à très grande vitesse entraînant des nuisances sonores et un danger.

La mairie lui a adressé un courrier lui signifiant que s'il continuait à déranger le village, les gendarmes seraient prévenus.

# Elections régionales et déparmentales

Elles auront lieu le 20 et 27 juin 2021.

Un tableau sera remis à chaque conseiller quant à leur permanence à tenir.

## Questions diverses.

- Des géraniums vont être plantés au lavoir
- Une gerbe sera déposée à la cérémonie du 8 mai à 11 heures
- Vendredi 14 mai la mairie sera ouverte uniquement pour permanence d'inscriptions électorales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.